

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 68**3 février 1998****SOMMAIRE**

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International S.A., Luxembourg	pages 3219, 3221	Ipsilux Immobilière S.A., Luxembourg	3239
COFIME, Compagnia Finanziaria e Mercantile S.A., Luxembourg	3218	I.V.V. S.A., Luxembourg	3232
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., Luxembourg	3222	Kangorosta A.G., Luxembourg	3247
Confection Maffi, S.à r.l., Differdange	3218	Klapakong, S.A.H., Luxembourg	3247
Credit Capital Italia Advisory Company S.A., Luxembourg	3218	Korus International S.A., Luxembourg 3244, 3246,	3247
Decogest S.A., Luxembourg	3223	Lacroix Investissements S.A.	3248
Dennington Holding Co S.A., Luxembourg	3222	LBH, Lucilinburhuc, Luxembourg	3248
Dentorlux, S.à r.l., Luxembourg	3223	Luxart Diffusion, S.à r.l., Roeser	3250
Elan, S.à r.l., Luxembourg	3218	Lux-Rénovation, S.à r.l., Moutfort	3249
Eleutheria S.A., Luxembourg	3225, 3226	Luxtradi S.A., Luxembourg	3249
E.S.I. Limited S.A., Luxembourg	3222	Mafex S.A., Luxembourg	3250
Etab Engineering, G.m.b.H., Remich	3227	Magma S.A., Luxembourg	3250
Eureconsult S.A., Luxembourg	3221	Manor House Company S.A., Luxembourg	3252
Euri S.A., Luxembourg	3224, 3225	Marinazur S.A., Luxembourg	3253
Europart, S.à r.l., Luxembourg	3227	Marzotto Luxembourg S.A., Luxembourg	3250
Exact S.A., Luxembourg	3223	Matrans S.A., Luxembourg	3251
Felgen Créations, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3232	Mobile Advertising Company, S.à r.l., Luxembourg	3255
Felgen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3225	Monterex S.A., Luxembourg	3251
Ficotext S.A., Luxembourg	3222	(Le) Moulin S.A.H., Luxembourg	3248
Financière Groupe Dewaay S.A., Luxembg 3228,	3229	NADORIN HOLDING S.A., Natural Dorna Investment Holding S.A., Luxembourg . . 3257, 3258,	3259
Finanzer Incorporation S.A., Luxembourg	3233	Nalux S.A., Luxembourg	3249
Finanz-Trust S.A., Luxembourg	3233	Parcip S.A., Luxembourg	3257
FINECA, Financial and Economic Analysis and Administrative Corporation S.A., Luxembourg	3232	Patrimmo S.A., Luxembourg	3263
Finsan S.A., Luxembourg	3229	Persia Kunst, S.à r.l., Luxembourg	3263
Friture Syrdall, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	3234	Pharlyse S.A., Luxembourg	3254
Gamirco S.A., Luxembourg	3234	Pinnacle Holdings S.A., Luxembourg	3253
Geotop S.A., Luxembourg	3234	P.M. Cosmetics S.A., Luxembourg	3254
Gerüstbau Trappen, S.à r.l., Grevenmacher	3233	Polyval Holding S.A., Luxembourg	3257
Gipe S.A.H., Luxembourg	3229	R.B.H. Holding S.A., Luxembourg	3256
Glamour S.A., Luxembourg	3235	Royal Real Estate S.A., Luxembourg	3264
Granite Invest S.A., Luxembourg	3235	Rumianca International S.A., Luxembourg	3252
Greenval, S.à r.l., Luxembourg	3230, 3232	S.A. Hera	3238
Group Arte de Management S.A., Luxembourg	3236	Sara Assur S.A., Luxembourg	3264
Group Arte de Qualitate S.C.A., Luxembourg	3236	Schipper, S.à r.l., Luxembourg	3263
Grundy Europe S.A., Luxembourg	3237	Seapoint, S.à r.l., Luxembourg	3260
Gruppo Nymco Luxembourg S.A., Luxembourg	3233	Serpar S.A., Luxembourg	3256
Haas & Partner, S.à r.l., Münsbach	3238	Shakian S.A.H., Luxembourg	3259
Hama S.A., Luxembourg	3236	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	3259
Idea Luxembourg S.A., Luxembourg	3235	Sinaf S.A., Luxembourg	3256
Immobilière Tresco S.A., Luxembourg	3239	Société de Regroupement Immobilier S.A., Luxembourg	3255
Immo-Charlemagne S.A., Windhof	3240, 3241	Sopebra S.A., Luxembourg	3264
Imstar Luxembourg S.A., Luxembourg	3241, 3243	Stefany, S.à r.l., Fentange	3253
Institut Bouzonviller, S.à r.l., Luxembourg	3243	Valim, S.à r.l., Luxembourg	3261, 3263
International Clothing Company S.A., Luxembourg	3235	Vegtrade S.A., Luxembourg	3261
		Vetrelli S.A., Luxembourg	3260
		Wine and Food Data S.A.	3229
		Zinon Holdings S.A., Luxembourg	3260

COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE-COFIME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.251.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE-COFIME,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41328/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE-COFIME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.251.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 1996, le mandat des administrateurs, MM. Bruno Trezza, Giovanni Lanzara et Mme Laura Maria Concetta Montana ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002. M. Bruno Trezza et Mme Laura Concetta Montana ont été confirmés dans leur fonction d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE-COFIME,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41329/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

CREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(41335/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

CONFECTION MAFFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: Differdange, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.901.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41333/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 500.000,- LUF.

Siège social: Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 6.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41341/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

CAFI, COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 13.541.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of October.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, in abbreviation CAFI, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 13.541.

The meeting was opened at 2.30 p.m.

Mr Noël Didier, employé privé, residing in Hondelange, being in the chair,
who appointed as secretary Mrs Claire Adam, employée privée, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Miss Sylvie Arpea, employée privée, residing in Audun-le-Tiche.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- To increase the share capital to bring it from its present amount of USD 775,000.- (seven hundred and seventy-five thousand United States Dollars) to USD 1,612,000.- (one million and six hundred and twelve thousand United States Dollars) by creation of 4,185 (four thousand one hundred and eighty-five) new shares with a par value of USD 200.- (two hundred United States Dollars), each new share so created having the same rights and advantages as the existing shares.

- Subscription and payment in cash of 4,185 new shares.

- Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of eight hundred and thirty-seven thousand (837,000.-) United States Dollars, so as to raise it from its present amount of seven hundred and seventy-five thousand (775,000.-) United States Dollars to one million six hundred and twelve thousand (1,612,000.-) United States Dollars, by the issue at par value of four thousand one hundred eighty-five (4,185) new shares with a par value of two hundred (200.-) United States Dollars each. These new shares shall have the same rights as the existing shares.

Thereupon

- ARAB INTERNATIONAL BANK, a company established under the laws of Egypt, having its registered office in Cairo / Egypt,

represented by Miss Sylvie Arpea, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 8th of October, 1997, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to three thousand seven hundred and twenty-eight (3,728) new shares and pay them entirely up in cash.

- Prince Khaled Ben Turki, residing in Ryad / Saudi Arabia,

represented by Miss Sylvie Arpea, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 21st October, 1997, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to four hundred and fifty-seven (457) new shares and pay them entirely up in cash,

all the other shareholders, being:

- Dr Hassan Abbas Zaki, company director, residing in Cairo / Egypt, represented by Mr Noël Didier, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 8th October, 1997, annexed to the attendance list,

- Mr Abdalla Ammar Saudi, company director, residing in Cairo / Egypt, represented by Miss Sylvie Arpea, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 9th October, 1997, annexed to the attendance list,

- Mr Mahmoud Hafez Ghanem, company director, residing in Cairo / Egypt, represented by Mr Noël Didier, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 8th October, 1997, annexed to the attendance list,

- Mr Aly Dabbous, company director, residing at Cairo / Egypt,

represented by Mr Noël Didier, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on the 8th October, 1997, annexed to the attendance list,

waiving their preferential right to subscribe to the new shares.

It was proved to the meeting and to the undersigned notary, who expressly certifies it, that the four thousand one hundred and eighty-five (4,185) new shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of eight hundred and thirty-seven thousand (837,000.-) United States Dollars is at the free disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The share capital is set at one million six hundred and twelve thousand (1,612,000.-) United States Dollars, represented by eight thousand sixty (8,060) shares with a par value of two hundred (200.-) United States Dollars each, carrying one voting right in the general assembly.»

Costs and Valuation

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three hundred fifty thousand (350,000.-) Luxembourg francs.

For the purpose of registration, the present capital increase is valued at thirty million eight hundred and thirty-eight thousand seven hundred and sixty-three (30,838,763.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 2.45 p.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, en abrégé CAFI, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 13.541.

L'assemblée est ouverte à quatorze heures et demie sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire, Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de USD 775.000,- (sept cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis) à USD 1.612.000,- (un million six cent douze mille dollars des Etats-Unis) par la création de 4.185 (quatre mille cent quatre-vingt-cinq) actions nouvelles avec une valeur de USD 200,- (deux cents dollars des Etats-Unis), chaque nouvelle action ainsi créée jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et paiement en numéraire des 4.185 actions nouvelles.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit cent trente-sept mille (837.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille (775.000,-) dollars des Etats-Unis à un million six cent douze mille (1.612.000,-) dollars des Etats-Unis, par l'émission à la valeur nominale de quatre mille cent quatre-vingt-cinq (4.185) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis. Ces actions auront les mêmes droits que les actions existantes.

Ensuite:

- ARAB INTERNATIONAL BANK, une société établie sous les lois de l'Egypte, ayant son siège social à Le Caire / Egypte,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Sylvie Arpea, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire trois mille sept cent vingt-huit (3.728) nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire.

- Prince Khaled Ben Turki, demeurant à Ryad / Arabie Saoudite,

représenté aux fins des présentes par Mademoiselle Sylvie Arpea, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 21 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire quatre cent cinquante-sept (457) nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire,

tous les autres actionnaires, à savoir:

- Dr Hassan Abbas Zaki, administrateur de sociétés, demeurant à Le Caire / Egypte, représenté aux fins des présentes par Monsieur Noël Didier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence,
- Monsieur Abdalla Ammar Saudi, administrateur de sociétés, demeurant à Le Caire / Egypte, représenté aux fins des présentes par Mademoiselle Sylvie Arpea, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 9 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence,
- Monsieur Mahmoud Hafez Ghanem, administrateur de sociétés, demeurant à Le Caire / Egypte, représenté aux fins des présentes par Monsieur Noël Didier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence,
- Monsieur Aly Dabbous, administrateur de sociétés, demeurant à Le Caire / Egypte, représenté aux fins des présentes par Monsieur Noël Didier, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 1997, annexée à ladite liste de présence, déclarant renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les quatre mille cent quatre-vingt-cinq (4.185) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de huit cent trente-sept mille (837.000,-) dollars des Etats-Unis se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million six cent douze mille (1.612.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par huit mille soixante (8.060) actions de deux cents (200,-) dollars des Etats-Unis chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais et Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois cent cinquante mille (350.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à trente millions huit cent trente-huit mille sept cent soixante-trois (30.838.763,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures quarante-cinq.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Didier, C. Adam, S. Arpea, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 102S, fol. 87, case 10. – Reçu 307.137 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

R. Neuman.

(41330/226/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

CAFI, COMPAGNIE ARABE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 13.541.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

(41331/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURECONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 55.390.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature*

(41347/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

E.S.I. LIMITED, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.616.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1997, Monsieur Joseph Treis, réviseur d'entreprises, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, a été nommé commissaire-vérificateur de la société.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour E.S.I. LIMITED
Société Anonyme (en liquidation)
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41344/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, par résolution circulaire du 20 octobre 1997.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET
L'INDUSTRIE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41332/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.657.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour DENNINGTON HOLDING CO S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(41338/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FICOTEXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.810.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 1997, S.A.I.R. l'Archiduc d'Autriche Christian d'Habsbourg-Lorraine, Me Juan Dexeus, avocat, E-Barcelone, M. Enrique Sagnier, administrateur de sociétés, E-Barcelone, M. Lorenzo Palleja, administrateur de sociétés, E-Barcelone, ont été appelés aux fonctions d'administrateur en remplacement de MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Madame Birgit Mines-Honneff, démissionnaires, dont ils achèveront les mandats.

S.A.I.R. l'Archiduc d'Autriche Christian d'Habsbourg-Lorraine a été appelé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour FICOTEXT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41360/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

DECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.526.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 54, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour DECOGEST S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(41336/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

DECOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.526.

L'assemblée générale statutaire du 28 avril 1997 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Gérard Birchen en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour DECOGEST S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41337/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

DENTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Blochausen.
R. C. Luxembourg B 48.511.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 1994

- Le siège social est transféré à L-1243 Luxembourg, 25, rue Blochausen.
- La démission de Monsieur Michel Stähle en tant que gérant est acceptée et décharge lui est donnée.
- Monsieur Marc Holger Dörrscheidt, né le 23 avril 1971, demeurant à D-83451 Piding, Carossastrasse 3, est nommé nouveau gérant de la société.

Pour publication et réquisition au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 46, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41339/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EXAKT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung,
die am 3. Juni 1997 am Gesellschaftssitz stattfand*

Die Versammlung hat beschlossen:

- * die Bilanz zum 31. Dezember 1996 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie sie vorgelegt wurden, einstimmig zu genehmigen und beim Gericht zu hinterlegen;
- * die Aktivitäten der Gesellschaft – mit Rücksicht auf Artikel 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner geänderten Fassung vom 24. April 1983 sowie vom 7. September 1987 – fortzuführen;
- * den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar ganze Entlastung zu erteilen bis zum heutigen Tag.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41357/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41348/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41349/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41350/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41351/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41352/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 1994, le mandat des administrateurs, Messieurs Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41353/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EURI, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.892.

Par décision du conseil d'administration du 29 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour EURI, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41354/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FELGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 45.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. FELGEN

Signature

(41358/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ELEUTHERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.123.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois ELEUTHERIA S.A., avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.123.

L'assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles, employé privé, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Laloyaux, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français, pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, par l'émission au pair de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français, à libérer intégralement en numéraire et ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles par PURPLE VISION AEC, 16, Bilderdijkstraat, Oranjestad, Aruba, avec renonciation de tous les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français, pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, par l'émission au pair de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français à libérer intégralement en numéraire. Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite PURPLE VISION AEC, société de droit d'Aruba, ayant son siège social au 16, Bilderdijkstraat, Oranjestad, Aruba,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Ambroisien, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire; l'unique autre actionnaire la société PRITRUST, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Emmanuel Servais,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Ambroisien, préqualifié,

en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq millions (5.000.000,-) de francs français, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.»

Frais et Estimation

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux cent mille (200.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à quinze millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante (15.387.750,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Ambroisien, F. Nilles, P. Laloyaux, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 102S, fol. 68, case 5. – Reçu 153.795 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

R. Neuman.

(41342/226/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ELEUTHERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.123.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

(41343/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ETAB ENGINEERING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5555 Remich, 6, place du Marché.
H. R. Luxemburg B 61.237.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am einunddreissigsten Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitze in Remich.

Sind erschienen:

- 1) Herr Jürgen Keil, Kaufmann, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Kavalleriestrasse 14;
- 2) Herr Hagen Keller, Ingenieur, wohnhaft in D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34;
- 3) Herr Arthur Spurk, Elektromeister, wohnhaft in D-66806 Ensdorf, Provinzialstrasse 152.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ETAB ENGINEERING, GmbH, mit Sitz in L-5555 Remich, 6, place du Marché, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Oktober 1997, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihunderttausend Luxemburger Franken (1.200.000,- LUF), eingeteilt in einhundertzwanzig (120) Anteile zu je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF), vollständig eingezahlt und bisher gehalten von:

1) Herrn Jürgen Keil vorgeannt, vierundzwanzig Anteile	24
2) Herrn Hagen Keller, vorgeannt, achtundvierzig Anteile	48
3) Herrn Arthur Spurk, vorgeannt, achtundvierzig Anteile	48
Total: einhundertzwanzig Anteile	<u>120</u>

Alsdann erklären die Komparenten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und einstimmig folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Zweck der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend Artikel 3, Abschnitt 1a) der Statuten abzuändern und Abschnitt 1b) zu streichen, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Abschnitt 1.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

a) Errichtung, Inbetriebnahme und Instandsetzung von Industrieanlagen und deren Komponenten im Bereich der Elektrotechnik, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördert;

b) der Handel von elektrotechnischen Anlagen und deren Komponenten; sowie die Vermittlung von Verkaufsabschlüssen derselben.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Keil, H. Keller, A. Spurk, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 novembre 1997, vol. 460, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 novembre 1997.

A. Lentz.

(41345/221/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ETAB ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.
R. C. Luxembourg B 61.237.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 novembre 1997.

A. Lentz.

(41346/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

EUROPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 14, rue A. Duchscher.

La société à responsabilité limitée EUROPART, S.à r.l., représentée par son seul associé: Luis Filipe Santos De Almeida, change son siège social du n° 4, rue A. Duchscher, L-1424 Luxembourg, pour le n° 14 de la même rue, à partir du 1^{er} novembre 1997.

Luxembourg, le 23 octobre 1997.

L. F. Santos De Almeida
L'associé

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 499, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41355/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.448.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre octobre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.448, constituée suivant acte notarié du 2 février 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 25 du 24 février 1971 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 642 du 11 décembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Richard Schneider, directeur, demeurant à Steinfort,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Thierry Lesage, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois (750.000.000,- LUF) à deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF) par remboursement d'une somme de huit mille trois cent trente-trois francs luxembourgeois et trente-trois centimes (8.333,33 LUF) à chacune des soixante mille (60.000) actions existantes.

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de sept cent cinquante millions de francs luxembourgeois (750.000.000,- LUF) à deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF) par remboursement d'une somme de huit mille trois cent trente-trois virgule trente-trois francs luxembourgeois (8.333,33 LUF) à chacune des soixante mille (60.000) actions existantes.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social est de deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (250.000.000,- LUF). Il est représenté par soixante mille (60.000) actions, sans désignation de valeur nominale, numérotées d'un à soixante mille.

Toutes les actions sont entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (70.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schneider, Th. Lesage, F. Winandy, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 1997, vol. 102S, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1997.

F. Baden.

(41361/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

F. Baden.

(41362/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.862.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour FINSAN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41366/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.862.

Par décision du conseil d'administration du 24 octobre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour FINSAN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(41367/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

WINE AND FOOD DATA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.559.

La fiduciaire EUROTRUST S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, de la société WINE AND FOOD DATA S.A.

Luxembourg, le 30 octobre 1997.

FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE
EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(41356/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GIPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 12.037.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 1997, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Marcello Ferretti, Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour GIPE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(41373/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**GREENVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GREENVAL S.A., Société Anonyme).**
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREENVAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous forme de société à responsabilité limitée dénommée PARTINVEST S.r.l., suivant acte reçu par Maître Marco Cordero di Montemezelo, notaire de résidence à Rome. La société a transféré son siège à Luxembourg et a adopté la forme juridique de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 13 novembre 1996.

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 23 décembre 1996, la dénomination de INVPART S.A. a été changée en GREENVAL S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts pour les transformer de SOPARFI en S.à r.l.
2. Remplacement des administrateurs en un gérant qui sera Madame Mary Badin.
3. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal au 25, boulevard Royal.
4. Changement des actions en parts sociales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de GREENVAL S.A. en GREENVAL, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer les dix mille (10.000) actions existantes ayant une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, en dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la durée de la société qui actuellement est de 99 ans pour qu'elle soit désormais indéterminée.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de GREENVAL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger:

a. la prise de participations dans des sociétés de tout genre, le financement et la coordination technique et financière de sociétés dans lesquelles celle-ci participe, ainsi que le financement de toute autre personne juridique ou physique, conformément aux lois applicables en la matière.

b. l'acquisition, la vente, l'échange et la gestion de biens immobiliers et mobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger;

c) la construction, la reconstruction, l'agrandissement et la conversion de biens immobiliers ou portions de biens immobiliers, affectés à quel qu'usage que ce soit et, en général, toutes les opérations qui peuvent se rapporter directement ou indirectement à des biens et à des droits immobiliers, de quelle que nature qu'ils soient et qu'ils appartiennent ou non à la société;

d. l'exercice d'activités maritimes et de tout ce qui peut y être rapporté, directement ou indirectement; à cet effet, construire, acheter et vendre, réparer, louer ou affréter des navires et/ou des bateaux de plaisance opérer en tant qu'agence de voyage, ainsi qu'exploiter directement des navires et/ou des bateaux de plaisance, des containers et tout autre équipement y relatif.

e. la location, même financière, le louage et l'affrètement au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger de biens immobiliers et mobiliers, même enregistrés, d'exploitations, de matériaux et de machines, d'installations ou d'équipements pour son propre compte ou pour le compte de tiers;

f. le courtage dans le domaine immobilier et mobilier;

g. la promotion et la réalisation de projets de développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra ainsi effectuer tout ce qui concerne l'objet des présents statuts, toute opération immobilière, mobilière et financière y compris des contrats d'emprunts, l'octroi de garanties hypothécaires et d'autres formes de garanties, même pour le compte de tiers, afférents à l'objet des présents statuts.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1. VALGI LTD., ayant son siège administratif à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize parts sociales	9.996
2. INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, quatre parts sociales	4
Total: dix mille parts sociales	10.000

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, et leur donne entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme gérante de la société:

Madame Mary Badin, administrateur de sociétés, demeurant à Rome.

La société sera valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 102S, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(41377/215/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GREENVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(41378/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

I.V.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 37.429.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41399/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FELGEN CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 48.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. FELGEN CREATIONS

Signature

(41359/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**FINECA – FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS AND ADMINISTRATIVE CORPORATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 18.974.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Béatrice Philippe, administrateur de sociétés, demeurant à New York / U.S.A., représentée aux fins des présentes par Monsieur Jacques Loesch, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New York (Etats-Unis), le 22 juillet 1997, ci-annexée, ci-après appelée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme FINECA – FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS AND ADMINISTRATIVE CORPORATION, avec siège social à Luxembourg, 7, place du Théâtre, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 58 du 22 mars 1982, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n° 18.974.

Le capital social actuel est de cent cinquante mille (150.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent (100,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune, entièrement libérées.

Le comparant est devenu successivement le seul propriétaire de toutes les actions de la prédite société FINECA – FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS AND ADMINISTRATIVE CORPORATION, et qu'il a décidé de dissoudre ladite société.

Il est investi ainsi de tous les avoirs de la société, et certifie que toutes les dettes de la société dissoute ont été réglées, de sorte que la liquidation est clôturée, sans préjudice du fait qu'il reste personnellement tenu de tous les engagements éventuels de la société.

Les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de ladite société, pendant le délai légal, à Luxembourg, 7, place du Théâtre.

Le comparant accorde par les présentes décharge aux administrateurs et commissaire en fonction de leur mandat.

En conséquence, le comparant a requis le notaire instrumentant de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant, les mille cinq cents (1.500) actions nominatives ont été annulées par oblitération dans le registre des actions nominatives.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 102S, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

R. Neuman.

(41365/226/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 12.790.

Par décision du conseil d'administration du 21 juillet 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41363/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FINANZ-TRUST, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.730.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour FINANZ-TRUST, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41364/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GERÜSTBAU TRAPPEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 39.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. GERÜSTBAU TRAPPEN
 Signature

(41372/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GRUPPO NYMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 52.485.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
 Signature

(41383/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FRITURE SYRDALL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roodt-sur-Syre, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 23.690.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur René Lippert, forain, demeurant à Rameldange, 42, rue Principale;
- 2) Monsieur Robert Henn, retraité-invalide, demeurant à Steinfort, 19, cité Demy Steichen.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée FRITURE SYRDALL, avec siège social à Roodt-sur-Syre, route de Grevenmacher, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 29 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 44 du 20 février 1986,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 23.690.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs (LUF 100.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit:

1) Monsieur René Lippert, préqualifié, trente-huit parts sociales	38
2) Monsieur Robert Henn, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
Total: cent parts sociales	100

III.- La société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de dissoudre la société avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent que la société a été liquidée aux droits des parties avant la date de ce jour, et ils s'engagent à régler tout passif pouvant éventuellement exister, ainsi que les frais des présentes.

IV.- Décharge est donnée à Monsieur René Lippert, préqualifié, de sa fonction de gérant de la société.

V.- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Rameldange, 42, rue Principale, au domicile de Monsieur René Lippert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Lippert, R. Henn, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 102S, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 novembre 1997.

T. Metzler.

(41368/222/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GAMIRCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.492.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, par décision du conseil d'administration du 30 octobre 1997.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour GAMIRCO S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41369/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GEOTOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 49, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 43.059.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41370/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GLAMOUR S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 48.109.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 juillet 1994, publié au Mémorial C, n° 431 du 3 novembre 1994, modifiée par acte du même notaire en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C, n° 64 du 5 février 1996.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 15 septembre 1997

1. L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis en date du 31 août 1997.

2. L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.

3. La liquidation de la société anonyme GLAMOUR S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social: 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41374/504/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GRANITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 45.681.

Par décision du conseil d'administration du 9 septembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour GRANITE INVEST S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41376/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 51.722.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(41389/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

INTERNATIONAL CLOTHING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 59.347.

Réunion du conseil d'administration du 27 octobre 1997

Par la réunion du conseil d'administration de la société INTERNATIONAL CLOTHING COMPANY S.A., les administrateurs prennent note de la démission de Monsieur Dominique Wakley, demeurant à Sark (Channel Islands).

Les administrateurs, Monsieur Marc Louis Somers et Monsieur Simon Couldridge, cooptent Madame Romy Munhowen de Abreu, demeurant à L-8081 Bertrange, 20, rue de Mamer, au conseil d'administration de la société.

La présente décision sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires pour ratification.

Le Conseil d'Administration

S. Couldridge M. L. Somers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41397/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

HAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.521.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour HAMA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz

S. Wallers

(41385/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

HAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.521.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 1997, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans. Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été nommé administrateur en remplacement de Mademoiselle Eliane Schumacher, également pour une durée de six ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour HAMA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41386/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

HAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.521.

Par décision du conseil d'administration du 27 octobre 1997, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour HAMA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41387/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GROUP ARTE DE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 55.956.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41379/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GROUP ARTE DE QUALITE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.187.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41380/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**GRUNDY EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.876.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighth of October.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mrs Isabelle S. Galera, company director, residing in Walferdange;
- 2) Mr David B. Begbie, company director, residing in Dalheim,

both acting as the proxy holders of the shareholders of the company GRUNDY EUROPE S.A., with registered office in Luxembourg, who at an extraordinary general meeting of the aforesaid company held on 25 September 1997 resolved to change the form of the company from a «société anonyme holding» to a «société anonyme de participations financières» (SOPARFI), and to amend in consequence thereof Articles 2 and 13 of the Articles of Incorporation.

These appearing parties stated that following such change, the first paragraph of Article 1 should have been also accordingly amended by the deletion of the word «holding».

Consequently they requested the notary to record that such paragraph shall henceforth have the following wording:

«Art. 1. First paragraph. There exists a corporation under the name of GRUNDY EUROPE S.A.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Isabelle S. Galera, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange;
- 2) Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim,

agissant tous les deux en tant que mandataires des actionnaires de la société anonyme GRUNDY EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, qui, à une assemblée générale extraordinaire de ladite société qui s'est tenue le 25 septembre 1997, ont décidé de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières (SOPARFI), et de modifier en conséquence les articles 2 et 13 des statuts.

Les comparants ont déclaré que suite à ce changement, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aurait dû aussi être modifié en conséquence par la suppression du mot «holding».

En conséquence, ils ont requis le notaire d'acter que cet alinéa aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GRUNDY EUROPE S.A.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Galera, D. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 102S, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(41381/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

GRUNDY EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.876.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 788 du 25 septembre 1997 respectivement de l'acte n° 836 du 8 octobre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

A. Schwachtgen.

(41382/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**S.A. HERA, Société Anonyme,
au capital de 1.250.000,- LUF.
R. C. Luxembourg B 50.790.**

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 1997

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit juin à 10.00 heures, les actionnaires de la société HERA se sont réunis sur convocation de son administrateur-délégué et déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire présent et entrant en séance.

La totalité des actionnaires étant présente, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jérôme Lesaffre préside la séance en sa qualité d'administrateur-délégué.

Monsieur Alain Floch assume les fonctions de secrétaire.

Monsieur Olivier Reboul assume les fonctions de scrutateur.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés détiennent ensemble l'unanimité des actions et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre valablement toutes décisions ordinaires, ou extraordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Autorisation à donner à Messieurs Floch et Lesaffre d'engager la société HERA à se substituer à ses filiales françaises dans le remboursement partiel de la dette contractée par ces dernières auprès de la banque SOFAL, pour un montant de 4.000.000,- francs français et à consentir un prêt de 6.380.000,- francs aux sociétés du Groupe FL en contrepartie de cet engagement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes:

Résolution unique:

Notre assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser Messieurs Alain Floch et Jérôme Lesaffre à prendre l'engagement pour le compte de la société HERA auprès de la banque SOFAL pour racheter une créance de 6.380.000,- francs moyennant un prix payable comptant le 31 décembre 1997 de 4.000.000,- de francs français dans les livres de la SOFAL.

En contrepartie de l'acquisition de la créance, l'assemblée générale autorise, à l'unanimité, le remboursement par le groupe FL de la créance ainsi acquise de 6.380.000,- francs sur une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 1998, à un taux fixe de 7 %, capital et intérêts payables par trimestre à terme échu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.40 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'administrateur-délégué et un administrateur.

Signature	Signature	Signature
Le Président	Le Secrétaire	Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1997, vol. 499, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41388/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

HAAS & PARTNER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, 136, rue Principale.

Im Jahre eintausendneunhundertsiebenundneunzig, am siebzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAAS & PARTNER, S.à r.l., mit Sitz in L-5366 Münsbach, 136, rue Principale, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C von 1997, Seite 2602.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn H.-J. Langenkamp, Verwalter, wohnhaft in Remich.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Rosella Galeota, Privatbeamtin, wohnhaft in Soleuvre.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Frau Anette Müller, Steuerfachassistentin, wohnhaft in Mannheim (Deutschland).

Der Vorsitz stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschaftern bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Liquidierung der Gesellschaft;
- 2.- Erteilung der Entlastung an den Geschäftsführer für sein Mandat bis zum heutigen Tag;
- 3.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse;
- 4.- Ernennung eines Kommissars der Liquidation.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Geschäftsführer Entlastung für sein Mandat bis zum heutigen Tag.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herr H.-J. Langenkamp, Verwalter, wohnhaft in Remich.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt, die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Gesellschafter zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Anteile.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Kommissar der Liquidation:

Herr Alexander Dull, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Heidelberg (Deutschland).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederanven, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Langenkamp, R. Galeota, A. Müller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1997, vol. 102S, fol. 71, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, den 6. November 1997.

P. Bettingen.

(41384/202/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IMMOBILIERE TRESKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 24.928.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41392/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IPSILUX IMMOBILIERE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Die Jahresabschlüsse per 31. Dezember 1996, eingetragen in Luxemburg am 17. Oktober 1997, Band 498, Blatt 78, Abteilung 10, wurden an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 10. November 1997 hinterlegt.

ERGEBNISVERWENDUNG

Der Gewinn von LUF 8.788,- wird vorgetragen.

Verwaltungsrat

Herr Dr. Jean-Baptiste Felten, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Kasel a.d. Ruwer;

Herr Edouard Lux, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg.

Prüfungskommissar

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg.

Die Mandate laufen bis nach der Generalversammlung des Jahres 2000.

Zur Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.
Luxemburg, den 11. November 1997.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Unterschrift

(41398/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IMMO-CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 56.545.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMO-CHARLEMAGNE S.A., avec siège social à Luxembourg, 72, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 653 du 16 décembre 1996,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 56.545.

Bureau

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Jules Movilliat, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Attert.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Geoffroy Pierrard, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Rose-Marie Papier, employée privée, demeurant à B-6717 Attert.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration et décharge.
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
3. Transfert du siège social.

II. Il existe actuellement mille deux cent soixante (1.260) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il ne soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des membres du Conseil d'Administration et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme membres du nouveau Conseil d'Administration:

- a) Monsieur Jules Movilliat, préqualifié;
- b) Madame Rose-Marie Papier, préqualifiée;
- c) Mademoiselle Julie Movilliat, étudiante, demeurant à B-6717 Attert.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de deux mille trois.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1750 Luxembourg, 72, rue Victor Hugo, à L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie, et de modifier en conséquence l'article premier, deuxième alinéa qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'étude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé. J. Movilliat, R.-M. Papier, G. Pierrard, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1997, vol. 102S, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 novembre 1997.

T. Metzler.

(41390/222/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IMMO-CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 56.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 novembre 1997.

T. Metzler.

(41391/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IMSTAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.547.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg sous la dénomination de IMSTAR LUXEMBOURG S.A., R. C. B numéro 60.547, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, en date du 8 août 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Agustin Urreiztieta, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt et un (21,-) francs français chacune et représentant le capital social de deux cent dix mille (210.000,-) francs français sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital par apport en numéraire de 3.720.000,- FRF pour arriver à un capital de 3.930.000,- FRF sans création de nouvelles actions. La valeur nominale des 10.000 actions existantes est augmentée de 372,- FRF par action pour la porter à 393,- FRF par action (21,- FRF + 372,- FRF = 393,- FRF).

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de trois millions sept cent vingt mille (3.720.000,-) francs français pour le porter de son montant actuel de deux cent dix mille (210.000,-) francs français à trois millions neuf cent trente mille (3.930.000,-) francs français sans création de nouvelles actions en augmentant la valeur nominale des dix mille (10.000) actions existantes de trois cent soixante-douze (372,-) francs français par action pour la porter de sa valeur actuelle de vingt et un (21,-) francs français à la valeur de trois cent quatre-vingt-treize (393,-) francs français.

Ladite augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces comme suit:

- à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (1.999.500,-) francs français par la société KATE INVESTMENTS LTD, avec siège social à Port Louis (République de Maurice), ici représentée par Monsieur Agustin Urreiztieta, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée à Port Louis, le 26 septembre 1997,
 - à concurrence d'un million sept cent vingt mille cinq cents (1.720.500,-) francs français par la société CADIM INC., avec siège social à Montréal (Québec), ici représentée par Monsieur Agustin Urreiztieta, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée à Montréal, le 26 septembre 1997,
- lesquelles procurations, après avoir été été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.
- Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de trois millions sept cent vingt mille (3.720.000,-) francs français est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent trente mille (3.930.000,-) francs français, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-treize (393,-) francs français chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évalué à vingt-deux millions huit cent quarante mille huit cents (22.840.800,-) francs.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à trois cent dix mille (310.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the third of October.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the limited corporation established in Luxembourg under the denomination of IMSTAR LUXEMBOURG S.A., R. C. B Number 60.547, incorporated pursuant to a deed of the Maître André Schwachtgen, dated August 8th 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at ten thirty a.m., Mr Agustin Urreiztieta, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz, private employee, residing in Mamer.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the ten thousand (10,000) shares of a par value of twenty-one (21.-) French francs each, representing the total capital of two hundred and ten thousand (210,000.-) French francs are duly represented at this meeting which is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxy holders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders or their proxy holders shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the capital by 3,720,000.- FRF by payment in cash, to raise it to 3,930,000.- FRF without issue of any new shares. Increase of the par value of the 10,000 existing shares by 372.- FRF per share to raise to 393.- FRF per share (21.- FRF + 372.- FRF = 393.- FRF).

2. Consequent amendment of article 3.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital by three million seven hundred and twenty thousand (3,720,000.-) French francs to raise it from two hundred and ten thousand (210,000.-) French francs to three million nine hundred and thirty thousand (3,930,000.-) French francs without issue of any new shares by increasing the par value of the ten thousand (10,000) existing shares of three hundred and seventy-two (372.-) French francs per share to raise it from twenty-one (21.-) French francs to three hundred and ninety-three (393.-) French francs.

The said increase of capital has been fully paid up in cash as follows:

- one million nine hundred and ninety-nine thousand five hundred (1,999,500.-) French francs by KATE INVESTMENTS LTD, a company with registered office in Port Louis (Republic of Maurice), here represented by Mr Agustin Urreiztieta, prenamed, by virtue of a proxy given in Port Louis on September 26th, 1997,
 - one million seven hundred and twenty thousand five hundred (1,720,500.-) French francs by CADIM INC., a company with registered office in Montreal (Quebec), here represented by Mr Agustin Urreiztieta, prenamed, by virtue of a proxy given in Montreal on September 26th, 1997,
- such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of three million seven hundred and twenty thousand (3,720,000.-) French francs is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 3 of the articles of incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The share capital is set at three million nine hundred and thirty thousand (3,930,000.-) French francs, divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of three hundred and ninety-three (393.-) French francs each.»

Valuation

For the registration purposes, the present increase of capital is valued at twenty-two million eight hundred and forty thousand eight hundred (22,840,800.-) francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed have been estimated at about three hundred and ten thousand (310,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in French, followed by a English version, at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: A. Urreiztieta, R. Thill, F. Stolz, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 102S, fol. 47, case 2. – Reçu 228.468 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(41393/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

IMSTAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.547.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 817 du 3 octobre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

A. Schwachtgen.

(41394/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

INSTITUT BOUZONVILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. INSTITUT BOUZONVILLER

Signature

(41395/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**KORUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. KORUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 49.072.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FIROD INVESTMENT N.V., une société établie et ayant son siège social à Curaçao (Antilles Néerlandaises), ici représentée par Monsieur Roeland P. Pels, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 16 septembre 1991, qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 1991, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1991, vol. 625, fol. 100, case 3,

2) Monsieur Roeland P. Pels, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KORUS INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. numéro B 49.072, ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 40 du 25 janvier 1995.

- Le capital social de cette société est de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

2. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille (750.000,-) francs pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille (500.000,-) francs à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Ces nouvelles parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par FIROD INVESTMENT NV., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, de sorte que le montant de sept cent cinquante mille (750.000,-) francs se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital, il y a lieu de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.»

Ces parts ont été attribuées comme suit:

1) FIROD INVESTMENT N.V., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf parts sociales	1.249
2) Monsieur Roeland P. Pels, préqualifié, une part sociale	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250»

3. Les associés décident d'ajouter à l'objet social un alinéa de la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'exploitation de droits d'auteur, notamment dans le domaine de la radiodiffusion d'oeuvres musicales, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'exploitation de droits d'auteur et les investissements dans le domaine de la radiodiffusion.»

4. Les associés décident d'accepter la démission des gérants, Monsieur Roeland P. Pels, préqualifié et de EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-2636, 12, rue Léon Thyès.

Par vote spécial, ils leur donnent décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

5. Les associés décident de changer la dénomination de la société en KORUS INTERNATIONAL S.A., de changer la forme de la société en celle d'une société anonyme, et de procéder en conséquence à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante en langue française uniquement:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KORUS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société a également pour objet l'exploitation de droits d'auteur, notamment dans le domaine de la radiodiffusion d'oeuvres musicales, ainsi que toutes opérations en rapport avec l'exploitation de droits d'auteur et les investissements dans le domaine de la radiodiffusion.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents status est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin à seize heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

6. Il est créé un capital autorisé de dix millions (10.000.000,-) de francs, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Suite à l'introduction d'un capital autorisé, il y a lieu d'ajouter cinq nouveaux alinéas à l'article trois des statuts de la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

7. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Roeland P. Pels, préqualifié;
- b) Monsieur Willem K. Van Aalst, administrateur de sociétés, demeurant à Balham Park Road, 73, Londres;
- c) Monsieur Peter Nijdens, administrateur de sociétés, demeurant à NL-4565 ET Kapellebrug, 109, Gentse Vaart;
- d) Monsieur Joannes Soer, administrateur de sociétés, demeurant à Prinsengracht, 795, Amsterdam.

8. Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Bernard Irthum, réviseur d'entreprises, demeurant au 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler.

9. Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Joannes Soer au poste d'administrateur-délégué, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

10. Le Conseil d'Administration est autorisé à exécuter et/ou faire exécuter par l'agent de domiciliation les résolutions précitées, y compris les inscriptions au registre des actionnaires résultant des résolutions précédentes et à échanger les anciennes parts sociales contre de nouvelles actions en proportion de la participation de chaque actionnaire dans le capital de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille (45.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé. R. Pels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 102S, fol. 37, case 12. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(41403/230/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

KORUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 49.072.

Procès-verbal des délibérations du conseil d'administration

L'an mil neuf cent quatre-vingt sept, le huit octobre à 15.00 heures, les administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil au siège social de la Société.

Sont présents:

- Monsieur Roeland P. Pels, administrateur,
Monsieur Willem K. Van Aalst, administrateur,
Monsieur Peter Nijdens, administrateur.

Monsieur Roeland P. Pels est nommé Président de la séance.

Monsieur le Président constate que les administrateurs renoncent expressément à toute convocation préalable et que la majorité des administrateurs étant présente, le quorum requis par la loi sur les sociétés commerciales est atteint et qu'ainsi, le Conseil est régulièrement constitué.

Après avoir délibéré sur les questions portées à l'ordre du jour, le Président met aux voix la résolution suivante:

Résolution unique

Le Conseil décide que Monsieur Joannes Soer est nommé administrateur-délégué, il aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

R.P. Pels W. Van Aalst P. Nijdens
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(41404/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

KORUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. **KORUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée**).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 49.072.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 800 du 29 septembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

A. Schwachtgen.

(41405/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

KANGOROSTA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.637.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour KANGOROSTA AG, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41400/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

KANGOROSTA AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 13.637.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour KANGOROSTA AG, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41401/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

KLAPAKONG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 19.396.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour KLAPAKONG, Société Anonyme Holding
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41402/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LACROIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée du 20 octobre 1997, que le siège social de la société LACROIX INVESTISSEMENTS S.A. a été dénoncé avec effet au 20 octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41406/735/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LE MOULIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.429.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour LE MOULIN S.A. HOLDING
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41407/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LE MOULIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.429.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour LE MOULIN S.A. HOLDING
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41408/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUCILINBURHUC (LBH).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.242.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41409/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUCILINBURHUC (LBH).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.242.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 20 mai 1997, a unanimement décidé de:

* nommer Ingrid Hoolants, demeurant 4A, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003;

* reconduire le mandat des trois autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41410/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUX-RENOVATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort.
R. C. Luxembourg B 49.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. LUX-RENOVATION

Signature

(41412/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUXTRADI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.644.

Les comptes annuels, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour la société

Signature

(41413/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUXTRADI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.644.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 septembre 1997

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme LUXTRADI S.A., tenue à Luxembourg, le 29 septembre 1997, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été approuvés et la perte de 366.864,- francs luxembourgeois a été reportée sur l'exercice suivant;
- acceptation de la démission de Monsieur Piatine en tant qu'administrateur de la société, et décharge lui a été donnée pour toute la période de son mandat;
- acceptation de la nomination de Monsieur Oleg Chtcherbak en tant qu'administrateur de la société;
- décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes à titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 1995;
- le mandat des administrateurs, Messieurs Valeri Chtcherbak, Oleg Chtcherbak et François Hoffmann, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, COMMISERV, S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2000;
- le siège social de la société a été transféré au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41414/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

NALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.297.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1997, le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour NALUX S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41428/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

LUXART DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3206 Roeser, 33A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 50.103.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 54, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

(41411/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.330.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41415/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MAFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.330.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 28 avril 1997, a unanimement décidé de:

* nommer Ingrid Hoolants, demeurant 4A, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003;

* reconduire le mandat des trois autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41416/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MAGMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.710.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41417/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MARZOTTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.981.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARZOTTO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.981 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 392 du 10 septembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant à Biwer,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Ana Dias, employée privée, demeurant à Bissen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.
- 2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Bruno Zanini, administrateur de sociétés, demeurant à Valdagno (Italie).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Mesenburg, P. Ceccotti, A. Dias, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1997, vol. 102S, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1997.

F. Baden.

(41424/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.264.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41425/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MONTEREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 15.586.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41427/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur Y. Wallers renonce, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat d'administrateur qui lui a été confié au sein de la société.

Il demande à la société de pourvoir à son remplacement et de lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

Y. Wallers.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41418/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur G. Glesener renonce, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat d'administrateur qui lui a été confié au sein de la société.

Il demande à la société de pourvoir à son remplacement et de lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

G. Glesener.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41419/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur R. Meisch renonce, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat d'administrateur qui lui a été confié au sein de la société.

Il demande à la société de pourvoir à son remplacement et de lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

R. Meisch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41420/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MANOR HOUSE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Monsieur M. Lamesch renonce, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat de commissaire aux comptes qui lui a été confié au sein de la société.

Il demande à la société de pourvoir à son remplacement et de lui faire donner décharge de son mandat par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 24 avril 1997.

M. Lamesch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41421/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

RUMIANCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.369.

Par décision des liquidateurs prise en date du 18 septembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

*Pour RUMIANCA INTERNATIONALE S.A. (en liquidation)***BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41448/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.575.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41422/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 23.575.

*Composition actuelle des organes de la société**Conseil d'administration*

- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, président;
- Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schressig, administrateur;
- ARGOS, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41423/504/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.197.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41438/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PINNACLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.197.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 6 juin 1997, a unanimement décidé de:

* nommer Ingrid Hoolants, demeurant 4A, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003;

* reconduire le mandat des trois autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41439/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

STEFANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 1997.

J.-J. Wagner.

(41466/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

P. M. COSMETICS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxemburg B 46.582.

Herr Percy James Williams, wohnhaft in Sark (Kanalinseln), stellt mit sofortiger Wirkung sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft P. M. COSMETICS S.A. zur Verfügung.

Sark, den 15. Oktober 1997.

Percy James Williams.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41440/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

P. M. COSMETICS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxemburg B 46.582.

Herr Paul Joseph Williams, wohnhaft in Sark (Kanalinseln), stellt mit sofortiger Wirkung sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft P. M. COSMETICS S.A. zur Verfügung.

Sark, den 15. Oktober 1997.

Paul Joseph Williams.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41441/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

P. M. COSMETICS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faiencerie.
H. R. Luxemburg B 46.582.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Oktober 1997

Die Versammlung hat einstimmig beschlossen, folgende Aktienabtretung vom 30. Juli 1995 zu akzeptieren und zu veröffentlichen.

* Frau Belinda Croshaw, wohnhaft in Sark (Kanalinseln) hat am 30. Juli 1995 eine (1) Aktie mit einem Nominalwert von 1.000,- LUF an Frau Hedwig Sorg, wohnhaft in D-67117 Limburgerhof, Heinrich-Heine-Strasse 17, abgetreten, welche diese Abtretung angenommen hat.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1997, vol. 499, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41442/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PHARLYSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 19.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour PHARLYSE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(41436/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PHARLYSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxemburg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 19.000.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour PHARLYSE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(41437/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

MOBILE ADVERTISING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 4.500.000,- LUF.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 30.859.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41426/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOCIETE DE GROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.664.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41459/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOCIETE DE GROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.664.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41460/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOCIETE DE GROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.664.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(41461/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOCIETE DE GROUPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 47.664.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,
tenue au siège social, le 2 avril 1996*

L'assemblée a décidé:

* d'enregistrer, de déposer et d'approuver, à l'unanimité, le bilan au 31 décembre 1995 ainsi que les comptes de pertes et profits tels qu'ils ont été présentés;

* de continuer les activités de la société après avoir pris en considération l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme il a été modifié par la loi du 24 avril 1983 ainsi que par la loi du 7 septembre 1987;

* d'accepter la mise à disposition du poste du commissaire aux comptes de la BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LIMITED, avec siège social à Dublin (Irlande) et élit comme nouveau commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.);

* de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes sortant.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41462/576/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SINAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.824.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour SINAF S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(41457/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SINAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.824.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1997, la société FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, dont elle achèvera le mandat.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour SINAF S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41458/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

R.B.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 16.975.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(41445/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

R.B.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 16.975.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(41446/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SERPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.243.

Le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, par décision du conseil d'administration du 30 octobre 1997.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour SERPAR S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41454/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

POLYVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 19.692.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLYVAL HOLDING S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(41443/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PARCIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1997, vol. 499, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Signature.

(41433/714/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

NADORIN HOLDING S.A., NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.919.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., en abrégé NADORIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.919, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 23 septembre 1997; une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts, dressés le 3 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 18 octobre 1995, modifié suivant procès-verbal de constatation d'augmentation de capital, dressé par le notaire instrumentant en date du 12 août 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont la teneur du premier alinéa est la suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent cinquante mille (550.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 23 septembre 1997, d'augmenter le capital social de cent cinquante mille (150.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter du montant de cinq cent cinquante mille (550.000,-) dollars des Etats-Unis à sept cent mille (700.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le conseil d'administration a constaté avoir reçu la souscription et la libération intégrale des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles, ainsi que la renonciation à leur droit de souscription préférentiel de la part de tous les autres actionnaires.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Monsieur Pierre Lentz, préqualifié, de comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3.- Les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement à la valeur nominale par un versement en espèces sur un compte bancaire au nom de NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., en abrégé NADORIN HOLDING S.A., de la somme de cent cinquante mille (150.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur la base d'un certificat bancaire émis en date du 25 septembre 1997, et d'une déclaration de souscription, laquelle, ensemble avec les déclarations de renonciation, restera annexée aux présentes.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept cent mille (700.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent constat d'augmentation de capital est évalué à cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (5.497.500,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 102S, fol. 35, case 11. – Reçu 55.440 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

R. Neuman.

(41429/226/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

NADORIN HOLDING S.A., NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.919.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., en abrégé NADORIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.919, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 octobre 1997; une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts dressés le 3 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 18 octobre 1995, modifié en dernier lieu suivant procès-verbal de constatation d'augmentation de capital, dressé par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont la teneur du premier alinéa est la suivante:

«Le capital souscrit est fixé à sept cent mille (700.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 10 octobre 1997, d'augmenter le capital social de deux cent mille (200.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter du montant de sept cent mille (700.000,-) dollars des Etats-Unis à neuf cent mille (900.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission à la valeur nominale de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le conseil d'administration a constaté avoir reçu la souscription et la libération intégrale des deux mille (2.000) actions nouvelles, ainsi que la renonciation à leur droit de souscription préférentiel de la part de tous les autres actionnaires.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Monsieur Pierre Lentz, préqualifié, de comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3.- Les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement à la valeur nominale par un versement en espèces sur un compte bancaire au nom de NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., en abrégé NADORIN HOLDING S.A., de la somme de deux cent mille (200.000,-) dollars des Etats-Unis, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur la base d'un certificat bancaire émis en date du 10 octobre 1997, et d'une déclaration de souscription, laquelle, ensemble avec les déclarations de renonciation, restera annexée aux présentes.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à neuf cent mille (900.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis chacune.»

Frais

Les frais, dépenses; rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à cent quinze mille (115.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent constat d'augmentation de capital est évalué à sept millions trois cent vingt-quatre mille six cents (7.324.600,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Lentz, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1997, vol. 102S, fol. 68, case 3. – Reçu 73.246 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

R. Neuman.

(41430/226/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

NADORIN HOLDING S.A., NATURAL DORNA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.919.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

(41431/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SHAKIAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1997

Suite à la démission des administrateurs, auxquels décharge pleine et entière a été accordée, les actionnaires ont procédé à plusieurs nominations statutaires.

Avec effet à ce jour, le mandat expirant à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1997, le conseil d'administration se compose comme suit:

M. Reno Tonelli, employé privé, Strassen;

Mme Vania Baravini, employée privée, Esch-sur-Alzette;

M. Sergio Vandt, employé privé, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, Luxembourg.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et aux fins de modification de l'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41455/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SILVERFIN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.102.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour SILVERFIN HOLDING, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

J.-M. Schiltz S. Wallers

(41456/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

VEGTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.017.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 1997.

Signature.

(41479/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

VEGTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.017.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 6 juin 1997, a unanimement décidé de:

* nommer Ingrid Hoolants, demeurant 4A, rue du Soleil, F-57330 Soetrich, comme quatrième administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003;

* reconduire le mandat des trois autres administrateurs et du commissaire en place jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 octobre 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 77, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41480/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**VALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VALIM S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.127.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous forme de société à responsabilité limitée dénommée RUPE'91, S.r.l., suivant acte reçu par Maître Marco Cordero di Montemezelo, notaire de résidence à Rome. La société a transféré son siège à Luxembourg et a adopté la forme juridique de société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 589 du 13 novembre 1996.

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 21 décembre 1996, la dénomination de RUPE'91 S.A. a été changée en VALIM S.A.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch-sur-Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix mille actions (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Modification des statuts pour les transformer de Soparfi en S.à r.l.
- 2.- Remplacement des administrateurs par un gérant qui sera Madame Mary Badin.
- 3.- Transfert du siège social du 8, boulevard Royal au 25, Boulevard Royal.
- 4.- Changement des actions en parts sociales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de VALIM S.A. en VALIM, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer les dix mille (10.000) actions existantes ayant une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, en dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la durée de la société qui actuellement est de 99 ans pour qu'elle soit désormais indéterminée.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide la refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de VALIM, S. à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

a) acheter, vendre, échanger des terrains agricoles et industriels, des aires à bâtir, des bâtiments déjà terminés, à terminer, endommagés, des édifices démolis, des droits de surhaussement et des constructions en général;

b) construire des dépendances, prendre des hypothèques, effectuer des opérations financières en tous genres, avec quiconque et n'importe quel organisme, y compris les gouvernements et organismes d'autres pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, moyennant, le cas échéant, les garanties requises;

c) construire, reconstruire, prendre en gestion, louer, sous-louer des immeubles, des bâtiments industriels, des exploitations agricoles;

d) prendre des travaux en adjudication, des travaux de construction, routiers, portuaires, d'aéroport, des digues, des travaux publics et privés, des aménagements de terrains, tant à usage agricole qu'industriel avec des organismes et gouvernements étrangers et avec des organismes internationaux;

e) acheter, vendre et échanger des biens mobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes les opérations mobilières, immobilières et financières qui lui permettent de réaliser au mieux son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant ni exhaustive, ni restrictive.

Elle pourra assumer, en outre, des participations aux bénéfiques, prendre des participations, même d'actions, de sociétés et entreprises ayant un objet similaire ou analogue au sien, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société, par ailleurs, pourra se porter caution, aval et donner toute garantie tant personnelle que réelle.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.- VALGI Ltd., ayant son siège administratif à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize parts sociales	9.996
2.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, quatre parts sociales	4
Total: dix mille parts sociales	10.000

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, et leur donne entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Huitième résolution

L'assemblée nomme comme gérante de la société:

Madame Mary Badin, administrateur de sociétés, demeurant à Rome.

La société sera valablement engagée par la seule signature de la gérante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 102S, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(41475/215/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

**VALIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VALIM S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

C. Hellinckx.

(41476/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SCHIPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la S.à r.l. SCHIPPER

Signature

(41450/657/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PATRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 28.307.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1997, vol. 499, fol. 37, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(41434/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

PERSIA KUNST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 25, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.127.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 1997, vol. 498, fol. 78, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour la société

Signature

(41435/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

ROYAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 39.709.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 1997, vol. 499, fol. 52, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pur le Conseil d'Administration
Signature

(41447/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SARA ASSUR, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.412.

Constituée par acte passé par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 637 du 7 décembre 1996, modifiée par acte du même notaire, en date du 10 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 634 du 6 décembre 1996.

Assemblée générale extraordinaire

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société SARA ASSUR S.A., tenue en date du 21 octobre 1997, au 40, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
2. Nomination de la FIDUCIAIRE FIBETRUST, Société Civile, en tant que nouveau commissaire aux comptes.
Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41449/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOPEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.873.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 1997.

Pour SOPEBRA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

(41464/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.

SOPEBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.873.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 1997.

Pour SOPEBRA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
J.-M. Schiltz S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 1997, vol. 499, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(41465/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 1997.
